

## **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 21 juin 2024**

### **III. Approbation du renouvellement de la convention pour la mise en place d'un double diplôme (DD) de licence mention droit et Master Mention Droit des Affaires Français et International (DAFI) – Laurea Magistrale in Giurisprudenza avec l'université de Macerata (Italie)**

**VU** le code de l'éducation ;

**VU** l'arrêté du 21 mars 2024 accréditant l'université d'Orléans en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

**VU** les statuts de l'université d'Orléans ;

**VU** l'avis émis par la CFVU du 21 mai 2024 ;

**VU** les statuts de l'université d'Orléans ;

Ce parcours de formation franco-italien sur 5 ans a pour but de former des juristes hautement qualifiés, capables d'appréhender les enjeux liés à l'intégration européenne et à la globalisation, des enjeux qui exigent de plus en plus de l'internationalisation des études juridiques.

Les diplômes obtenus sont, en France :

- Licence de droit général ou de droit européen, selon le choix de l'étudiant ;
- Master de droit des affaires français et international.

Et en Italie :

- Diplôme commun de Licence et Master « Laurea Magistrale ».

Le premier partenariat a été mise en place en 2024.

La convention en annexe de la délibération prévoit les conditions de délivrance des DD.

Le Conseil d'administration approuve le renouvellement portant sur la convention relative à la mise en place d'un double diplôme de licence mention droit et Master Mention Droits des Affaires Français et International (DAFI) – Laurea Magistrale in Giurisprudenza avec l'université de Macerata (Italie).

<b>Effectif Statutaire :</b>	36
<b>Membres en exercice :</b>	36

<b>Quorum :</b>	atteint
Membres présents :	12
Membres représentés :	7
<b>Total :</b>	19

Décompte des votes :

<b>Abstentions :</b>	-
<b>Votants :</b>	19
<b>Blancs ou nuls :</b>	-

<b>Suffrages exprimés :</b>	19
<b>Pour :</b>	19
<b>Contre :</b>	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 26/06/2024

**Le Président de l'Université**



**Éric BLOND**

**DÉLAI DE RECOURS :**

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.

**CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN DOUBLE DIPLOME  
(LICENCE EN DROIT ET MASTER DAFI- LAUREA MAGISTRALE IN  
GIURISPRUDENZA)  
ENTRE  
L'UNIVERSITÉ DE MACERATA (ITALIE)  
ET  
L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS (FRANCE)**

Vu les textes en vigueur en Italie,

Vu les articles D613-1 et suivants du code de l'éducation relatifs aux grades, titres et diplômes ;

Vu les articles D123-12 et suivants du code de l'éducation relatifs à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;

Vu les articles D123-15 et suivants du code de l'éducation relatifs à la coopération internationale des établissements ;

Vu l'arrêté modifié du 25 avril 2002 relatif au diplôme de Master ;

Vu l'arrêté du ...2024 accordant l'Université d'Orléans en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Après avis de la Commission Formation et Vie Universitaire en date du 21 mai 2024

Après approbation du Conseil d'Administration de l'Université d'Orléans en date du ... 2024

Vu l'accord cadre de coopération du ... 2024

Entre

L'université d'Orléans, Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, sise Château de la Source, Avenue du Parc Floral, BP 6749 – 45067 Orléans cedex 2 – France, représentée par son Président, **Éric BLOND**, ci-après désignée l'Université d'Orléans, d'une part,

et

l'Université de Macerata, sise via Crescimbeni 28/30 – 62100 Macerata – ITALIA, représentée par son Recteur, **John MC COURT**, ci-après désignée l'Université de Macerata, d'autre part,

reconnaissent mutuellement le pouvoir de stipuler cet Accord

### **DECLARENT**

que les deux institutions sont autorisées à offrir les cours destinés à acquérir la licence et le master reconnus dans les deux pays et qu'elles désirent améliorer l'offre pédagogique et les relations internationales entre elles ;

que les deux institutions souhaitent mettre en place un programme de double diplôme de Licence, Master et Laurea Magistrale, et s'engagent à stipuler cet accord, réglementé par les dispositions suivantes :

#### **Article 1 : Objet**

L'Université d'Orléans (France) et l'Université de Macerata (Italie) conviennent de collaborer en vue de proposer un double diplôme en Droit franco-italien pour la délivrance respective :

- par l'Université d'Orléans, du diplôme français de Licence mention Droit parcours Droit Général ou parcours Droit Européen (selon la spécialité choisie) pour les étudiants français et du diplôme français de Licence mention Droit parcours Droit Général pour les étudiants italiens après validation des trois premières années du parcours (180 ECTS), puis du diplôme français de Master Droit des Affaires Français et International (DAFI) après validation de la 5<sup>ème</sup> année (120 ECTS).

et

- par l'Université de Macerata, du diplôme italien de Laurea Magistrale a ciclo unico in Giurisprudenza après vérification de l'acquisition de tous les crédits prévus par le tableau des enseignements.

#### **Article 2 : Durée du programme de double diplôme**

Ce parcours de formation se déroulera sur 5 années soit 10 semestres.

#### **Article 3 : Objectifs du programme**

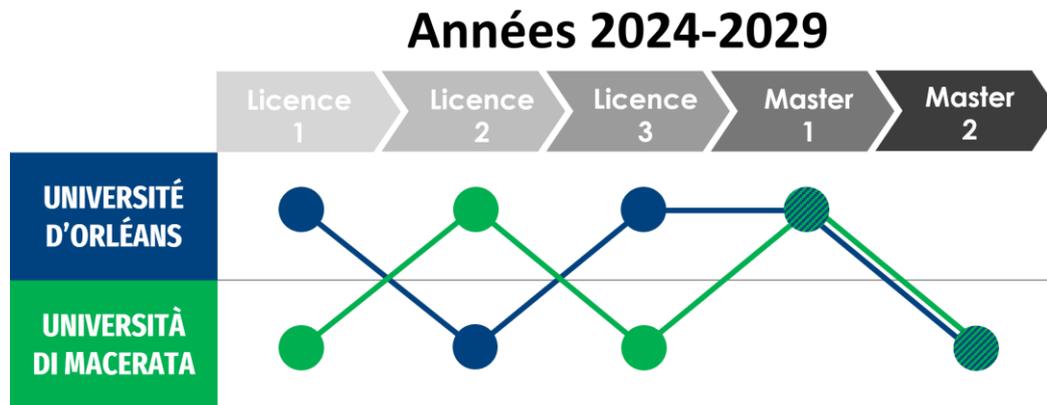
Le programme de double diplôme en droit italien et en droit français a pour objectif la formation de juristes compétents et aptes à interpréter les droits publics et privés des deux pays.

Il doit permettre aux étudiants d'obtenir les diplômes requis pour se présenter au concours d'avocat dans les deux pays.

#### **Article 4 : Organisation et Contenu de la formation**

Alinéa 4-1 : organisation de la formation

Fondé sur le principe de réciprocité, le parcours de formation proposé se déroule par alternance de périodes d'études en France et en Italie nécessitant pour chaque étudiant deux années de mobilité dans l'établissement partenaire.



En conséquence, les étudiants français et italiens participant à ce programme d'échange suivront les enseignements ensemble, et dans le même établissement, uniquement pendant les deux dernières années du parcours (4<sup>ème</sup> année en France et 5<sup>ème</sup> année en Italie).

Alinéa 4-2 : langue de l'enseignement :

La langue de l'enseignement est principalement le français pour les enseignements dispensés à l'université d'Orléans et l'italien pour les enseignements dispensés à l'université de Macerata.

Les deux Universités toutefois sont d'accord que certains enseignements signalés dans le tableau des enseignements pourront l'être en langue anglaise dans les deux pays.

Alinéa 4-3 :

Chaque étudiant suivra le même parcours pédagogique, conformément aux maquettes prévues à l'annexe 1.

Alinéa 4-4 :

Le programme des enseignements proposés aux étudiants français et aux étudiants italiens pour chaque semestre fait l'objet de l'annexe 1.

En cas de modifications des maquettes, les deux institutions s'obligent à les transposer, moyennant la mise à jour de l'Annexe 1 qui sera signée par les coordinateurs pédagogiques, après son approbation par le Département de Droit de l'Université de Macerata et la Faculté de Droit de l'Université d'Orléans.

Alinéa 4-5 : Coût de revient

Les cours proposés aux étudiants qui participent au parcours prévu par cette convention sont mutualisés avec les formations existantes à Orléans et à Macerata, et ne génèrent donc pas de coût ultérieur pour les deux universités.

## **Article 5 : Admission des étudiants**

Chaque établissement définit les conditions nécessaires pour l'admission de ses étudiants au parcours double diplôme. Les étudiants doivent cependant posséder au moins les connaissances de base de la langue italienne (pour les étudiants français) et de la langue française (pour les étudiants italiens).

Chaque établissement est responsable de la sélection de ses étudiants qui seront autorisés à participer au programme. La décision finale d'admission des candidats sélectionnés relève de la compétence de chacun des établissements signataires.

Chaque établissement appliquera aux étudiants de l'autre établissement les mêmes conditions qui régissent l'inscription pour ses étudiants, en prêtant particulière attention au respect de l'obligation de scolarité (en Italie : 12 ans).

Les deux universités limitent le nombre total d'admissions dans le parcours à 10 étudiants par année pour chaque établissement.

## **Article 6 : Droits de scolarité. Inscription des étudiants**

Les étudiants sélectionnés pour entrer dans ce parcours de formation franco-italien doivent s'inscrire administrativement chaque année dans leur université d'origine où ils sont redevables des droits d'inscription.

Les années de mobilité, ils doivent en plus s'inscrire administrativement et pédagogiquement dans l'université partenaire en étant dispensés du paiement des droits de scolarité.

Afin de pouvoir leur délivrer le diplôme français de licence mention Droit en cas de validation des trois premières années du parcours et des 180 crédits ECTS correspondants, les étudiants italiens devront être administrativement inscrits à titre gratuit à l'université d'Orléans en 3<sup>ème</sup> année. De même, afin de pouvoir leur délivrer le diplôme français de Master mention Droit des affaires français et international en cas de validation des deux dernières années du parcours et des 120 crédits ECTS correspondants, les étudiants italiens devront être administrativement inscrits à titre gratuit à l'université d'Orléans en 2<sup>ème</sup> année de master.

L'Université d'origine s'oblige à fournir la certification qui atteste les conditions d'accès et la documentation nécessaire pour accéder au programme de mobilité.

## **Article 7 : Evaluation de la formation**

Alinéa 7-1 : Modalités de contrôle des connaissances

Chaque enseignement est évalué selon les modalités de contrôle des connaissances en vigueur pour l'année en cours dans l'établissement où il est dispensé.

Ces modalités et la réglementation des études sont arrêtées chaque année par les instances compétentes de l'établissement dans lequel les enseignements sont suivis, et communiquées aux étudiants au plus tard dans le mois qui suit le début de ces enseignements.

En cas d'examens écrits, les étudiants sont autorisés à utiliser un dictionnaire de langue bilingue.

Dans chaque établissement, une unité d'enseignement est définitivement acquise dès lors que la moyenne finale obtenue est supérieure ou égale à 10/20 à l'Université d'Orléans, et supérieure ou égale à 18/30 à l'Université de Macerata. L'acquisition d'une unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits ECTS qui lui sont affectés.

A l'université d'Orléans, la validation d'un semestre et des 30 crédits ECTS correspondants est obtenue par la validation de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent ou, à défaut, par compensation entre ces unités d'enseignement dès lors que la moyenne générale des notes obtenues à chaque unité d'enseignement et coefficientées par la valeur en crédits ECTS est supérieure ou égale à 10/20.

La validation de l'année et des 60 crédits ECTS correspondants est obtenue par la validation des deux semestres qui la composent ou, à défaut, par compensation entre ces deux semestres dès lors que la moyenne générale des deux semestres est supérieure ou égale à 10/20.

A l'université de Macerata, la validation de l'année et des 60 crédits ECTS correspondants est obtenue par la validation de l'ensemble des unités d'enseignement sans compensation entre ces unités d'enseignement.

#### Alinéa 7-2 : Constitution des jurys

Chaque établissement constitue ses propres jurys pour la validation des unités d'enseignement, semestres, années et diplômes sanctionnant le parcours de formation.

### **Article 8 : Mobilité des étudiants**

Alinéa 8-1 : Chaque étudiant sélectionné pour entrer dans le parcours de formation franco-italien devra effectuer deux années de mobilité dans l'université partenaire.

Chaque établissement fournira aux étudiants les informations nécessaires concernant les conditions d'inscription, les services pour la mobilité, les conditions administratives et la réglementation financière impliquée par la mobilité.

Les frais de transport, d'hébergement et d'assurances sont à la charge de l'étudiant. Toutefois chacune des deux universités s'engage à promouvoir des actions de support financier pour les étudiants. S'agissant d'une mobilité européenne, les étudiants pourront bénéficier de bourses Erasmus+ selon les règles applicables.

Alinéa 8-2 : L'université d'accueil s'engage, dans la mesure du possible, à aider l'étudiant visiteur dans la recherche d'un lieu d'hébergement et à lui procurer les informations,

orientations et aides conformément aux coutumes en vigueur concernant l'accueil des étudiants étrangers.

Alinéa 8-3 : Les coordinateurs pédagogiques suivront les étudiants de l'autre université et pourront s'adresser aux enseignants des cours pour définir d'un commun accord les meilleures solutions pour permettre aux étudiants qui participent au programme de franchir les obstacles qu'ils pourraient rencontrer.

Les coordinateurs pédagogiques rencontreront les étudiants trois fois au cours de chaque semestre ou plus souvent si cela s'avère nécessaire.

Alinéa 8-4 : Les étudiants qui participent au programme de mobilité jouiront de tous les services offerts par l'Université d'accueil. Les services devront être les mêmes que ceux offerts aux autres étudiants de chaque établissement.

**a. Assurances**

Pour profiter de l'assistance médicale dans le Pays de l'Union Européenne il faut avoir la Carte européenne assurance maladie. Les étudiants peuvent en outre souscrire une assurance privée supplémentaire.

**b. Prévention et sécurité**

Les deux établissements fourniront à chaque participant au programme les informations précises concernant la prévention des risques liés à l'environnement de travail où ils vont opérer et la documentation nécessaire relative aux mesures applicables, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans le Pays de l'Université d'accueil.

Alinéa 8-5 : Après le séjour de mobilité, l'Université d'accueil fournira à l'Université partenaire la documentation académique relative à chaque étudiant, dans le plus bref délai possible.

**Article 9 : Délivrance du diplôme**

Alinéa 9-1 S'ils ont satisfait aux conditions définies par l'article 7 relatives au système de contrôle des connaissances, les étudiants se voient délivrer à l'issue de leur scolarité :

- le diplôme français de Licence mention Droit parcours Droit Général pour les étudiants italiens et parcours Droit Général ou parcours Droit Européen (selon la spécialité choisie par les étudiants français) après validation des trois premières années du parcours (180 ECTS) et le diplôme français de Master Droit des affaires français et international (Dafi) après validation des quatrième et cinquième années du parcours (120 ECTS).
- la Laurea Magistrale a ciclo unico in Giurisprudenza italienne après vérification de l'acquisition de tous les crédits prévus par le tableau des enseignements du parcours (300 ECTS).

Chaque étudiant pourra faire la demande du « supplément au diplôme » avec les détails du programme académique suivi. Ce document sera fourni par les deux établissements.

Les frais éventuels pour l'émission des diplômes, licence, master seront à charge de l'étudiant selon les règles appliquées aux étudiants qui ne participent pas au programme de mobilité. L'établissement d'accueil délivrera les titres aux étudiants accueillis quand toutes les

conditions prévues par cet accord seront satisfaites et après avoir reçu le paiement des frais d'émission et d'envoi postal des diplômes.

Alinéa 9-2: Si un étudiant italien décide de renoncer au parcours, le "consiglio di classe" reconnaîtra les crédits acquis à l'Université d'Orléans selon les dispositions en vigueur, sans préjudice du diplôme de licence éventuellement déjà délivré par l'Université d'Orléans.

Si un étudiant français décide de renoncer au parcours, le "jury de diplôme" reconnaîtra les crédits acquis à l'Université de Macerata selon les dispositions en vigueur.

### **Article 10 : Confidentialité et propriété des résultats**

Alinéa 10-1 : Les deux établissements s'engagent à respecter le Règlement Général Européen n. 679 du 27.4.2016 relatif à la protection des données personnelles et les dispositions normatives internes.

Alinéa 10-2 : Le principe de confidentialité s'applique aux étudiants accueillis dans les laboratoires.

Alinéa 10-3 : Chaque université veillera à la propriété intellectuelle des résultats obtenus au cours des programmes de recherche conjoints. Ils ne peuvent donner lieu à une prise de brevets ou à une exploitation commerciale par un seul des établissements concernés sans autorisation du représentant légal de chaque université.

Toutes les données personnelles seront traitées en pleine conformité avec le règlement général de l'UE sur la protection des données 679/2016 (RGPD) ainsi qu'avec la législation nationale applicable.

Les institutions s'engagent à garder confidentielles toutes les informations, données, savoir-faire, documents ou tout autre matériel qui ont été divulgués en termes confidentiels, ou dont la divulgation serait clairement préjudiciable à l'autre institution partenaire.

Nonobstant ce qui précède, chaque université a le droit de divulguer des informations confidentielles dans le cas où une telle divulgation est requise par la loi, ou des informations qu'elle a obtenues légalement de tiers sans obligation ou sous réserve de confidentialité, ou qu'elle a développées indépendamment d'informations confidentielles, ou qui sont devenues publiques autrement que par suite d'une violation par l'une des institutions partenaires de ses obligations en vertu de la présente clause de confidentialité.

### **Article 11 : Gestion du programme**

Alinéa 11-1 : M. Ermanno CALZOLAIO et Mme Pamela LATTANZI sont nommés responsables du programme pour l'Université de Macerata et M. Pierre SERRAND et Mme Catherine VINCENT sont nommés responsables du programme pour l'Université d'Orléans.

Alinéa 11-2 : La promotion du programme est confiée à la responsabilité des deux établissements. Chaque établissement prête son consentement à l'utilisation de son nom et du logo pour les buts de promotion publicitaire moyennant les matériels et la documentation.

Alinéa 11-3 : Tout élément non mentionné dans le présent protocole est soumis aux règlements pédagogiques de chaque établissement.

### **Article 12 - Durée de la collaboration**

La présente convention prend effet à la date de signature des deux institutions et après validation des autorités de tutelle française. Elle est conclue pour une période initiale de 5 années universitaires dans la limite de l'habilitation restant à courir pour l'Université d'Orléans et l'Université de Macerata.

La cessation des effets de la Convention ne préjugera pas les étudiants régulièrement inscrits au double diplôme, qui pourront donc compléter leurs études selon tout ce qui est prévu par cet accord.

Cette convention est rédigée en langues française et italienne, avec les mêmes contenus et les mêmes effets. Toute modification mineure éventuelle des maquettes en annexe n'aura pas d'incidence sur le fond même de la convention et ne nécessitera donc pas une nouvelle convention.

Fait en deux exemplaires par version linguistique.

Le

Pour l'Université de Macerata

Le Recteur

**John MC COURT**

Le

Pour l'Université d'Orléans

Le Président

**Éric BLOND**

Le Directeur du Département de Droit

**Stefano POLLASTRELLI**

Le Directeur de l'UFR Droit Economie  
Gestion

**Pierre ALLORANT**

Adresse :

Università di Macerata  
Ufficio Rapporti Internazionali  
Via della Pescheria Vecchia  
62100 Macerata  
ITALIA

☎ : +39 0733 2586040

Email : [cri@unimc.it](mailto:cri@unimc.it)  
Web : [www.unimc.it](http://www.unimc.it)

Adresse :

Université d'Orléans  
Château de la source  
Rue de Chartres - BP 6749  
45067 Orléans Cedex 2  
FRANCE

☎ : +33 2 38 49 47 95

Email : [international@univ-orleans.fr](mailto:international@univ-orleans.fr)  
Web : [www.univ-orleans.fr](http://www.univ-orleans.fr)



---

Nom, fonction et coordonnées des coordinateurs	Nom, fonction et coordonnées des coordinateurs
<b>Coordinateurs pédagogiques</b>	<b>Coordinateurs pédagogiques</b>
<p>Ermanno CALZOLAIO <a href="mailto:ermanno.calzolaio@unimc.it">ermanno.calzolaio@unimc.it</a></p>	<p>Pierre SERRAND Co-directeur de l'Ecole de Droit <a href="mailto:pierre.serrand@univ-orleans.fr">pierre.serrand@univ-orleans.fr</a> ☎ : + 33 2 38 49 48 22</p>
<p>Pamela LATTANZI <a href="mailto:pamela.lattanzi@unimc.it">pamela.lattanzi@unimc.it</a></p>	<p>Catherine VINCENT <a href="mailto:catherine.vincent@univ-orleans.fr">catherine.vincent@univ-orleans.fr</a> ☎ : + 33 2 38 49 49 89</p>
<hr/>	<hr/>
<b>Coordinateurs administratifs</b>	<b>Coordination administrative</b>
<p>Francesca PIETRELLA (Responsabile) Unità Organizzativa Didattica e Studenti del Dipartimento di Giurisprudenza <a href="mailto:francesca.pietrella@unimc.it">francesca.pietrella@unimc.it</a> ☎ : +39 0733 258 2489</p>	<p>Hervé PERREAU Pôle Développement et Partenariats Direction des Relations Internationales <a href="mailto:partnerships@univ-orleans.fr">partnerships@univ-orleans.fr</a> ☎ : +33 2 38 49 48 34</p>
<p>Ufficio Rapporti internazionali Via della Pescheria Vecchia 62100 Macerata – Italia ☎ : +39 0733 2586040</p>	<p>Émilie BLIECK Bureau des Relations Internationales de l'UFR Collegium Droit, Economie, Gestion <a href="mailto:international.deg@univ-orleans.fr">international.deg@univ-orleans.fr</a> ☎ : + 33 2 38 49 47 30</p>
<p>Email: <a href="mailto:cri@unimc.it">cri@unimc.it</a></p>	

---

**Allegato 1: piano degli studi per gli studenti francesi e italiani**  
**Annexe 1 : tableau des enseignements pour les étudiants français et italiens**

*Piano degli studi per gli studenti francesi*  
**Tableau des enseignements pour les étudiants français**

*A scelta dello studente: percorso Diritto Generale o Diritto Europeo*

*Au choix de l'étudiant : Droit parcours Droit Général ou Droit parcours Droit Européen*

Licence Droit parcours Droit Général/ Percorso Diritto Generale – Université d'Orléans

Licence 1 : Semestre 1 parcours Droit Général					
	Codes UE	Attività formativa/Intitulé	Nature CM/TD	Heures/ semestre	ECTS
<b>1. Enseignements fondamentaux</b>					
Total ECTS : 18	xxxxx	Introduction au droit	CM/TD	36/20	7
	xxxxx	Droit constitutionnel 1	CM/TD	36/20	7
	xxxxx	Introduction historique au droit	CM	30	4
<b>2. Enseignements complémentaires</b>					
Total ECTS : 10	xxxxx	Grands problèmes économiques	CM	24	3
	xxxxx	Sciences politiques	CM	24	3
	xxxxx	Droit civil : les personnes	CM	30	4
<b>3. Compétences linguistiques</b>					
Total ECTS : 2	1 langue vivante au choix parmi 4 :				
	xxxxx	Anglais	TD	15	2
	xxxxx	Allemand	TD	15	2
	xxxxx	Espagnol	TD	15	2
	xxxxx	Italien	TD	15	2

O/OU

Licence Droit parcours Droit Européen / Percorso Diritto Europeo – Université d'Orléans

Licence 1 : Semestre 1 parcours Droit Européen					
	Codes UE	Attività formativa/Intitulé	Nature CM/TD	Heures/ semestre	ECTS
<b>1. Enseignements fondamentaux</b>					
Total ECTS : 19	xxxxx	Introduction au droit	CM/TD	36/20	7
	xxxxx	Droit constitutionnel 1	CM/TD	36/20	7
	xxxxx	Introduction historique au droit	CM/TD	30/24	5
<b>2. Enseignements complémentaires</b>					
Total ECTS : 6	xxxxx	Sciences politiques	CM	24	3
	xxxxx	Grands problèmes économiques	CM	24	3
<b>3. Compétences linguistiques</b>					
Total ECTS : 5	xxxxx	Anglais LV1	TD	24	3
	1 langue vivante au choix parmi 3 :				
	xxxxx	Allemand	TD	24	2
	xxxxx	Espagnol	TD	24	2
	xxxxx	Italien	TD	24	2



Licence Droit parcours Droit Général/ Percorso Diritto Generale – Université d'Orléans

Licence 1 : Semestre 2 parcours Droit Général					
	Codes UE	Attività formativa/Intitulé	Nature CM/TD	Heures/ semestre	ECTS
<b>1. Enseignements fondamentaux</b>					
Total ECTS : 18	xxxxx	Droit de la famille	CM/TD	36/15	7
	xxxxx	Droit constitutionnel 2	CM/TD	36/15	7
	xxxxx	Histoire des institutions politiques	CM	36	4
<b>2. Enseignements complémentaires</b>					
Total ECTS : 9	xxxxx	Institutions administratives	CM	24	3
	xxxxx	Relations internationales	CM	24	3
	1 matière au choix parmi 2 :				
	xxxxx	Introduction aux sciences de gestion	CM	24	3
	xxxxx	TD d'histoire des institutions politiques	TD	15	3
<b>3. Compétences linguistiques</b>					
Total ECTS : 3	1 langue vivante au choix parmi 4 :				
	xxxxx	Anglais	TD	15	3
	xxxxx	Allemand	TD	15	3
	xxxxx	Espagnol	TD	15	3
	xxxxx	Italien	TD	15	3
<b>4. Compétences transversales et préprofessionnelles</b>					
Facultatif	PROJET : Ecrit +				

O/OU

Licence Droit parcours Droit Européen / Percorso Diritto Europeo – Université d'Orléans

Licence 1 : Semestre 2 parcours Droit Européen					
	Codes UE	Attività formativa/Intitulé	Nature CM/TD	Heures/ semestre	ECTS
<b>1. Enseignements fondamentaux</b>					
Total ECTS : 12	xxxxx	Droit de la famille	CM/TD	36/15	6
	xxxxx	Droit constitutionnel 2	CM/TD	36/15	6
<b>2. Enseignements complémentaires</b>					
Total ECTS : 13	xxxxx	Introduction to comparative law	CM	24	3
	xxxxx	History of European legal systems	CM/TD	36/10	6
	xxxxx	Relations internationales	CM	24	2
	1 enseignement au choix parmi 2				
	xxxxx	Institutions administratives	CM	24	2
	xxxxx	Introduction aux sciences de gestion	CM	24	2
<b>3. Compétences linguistiques</b>					
Total ECTS : 5	xxxxx	Anglais LV1	TD	24	3
	1 langue vivante au choix parmi 3 :				
	xxxxx	Allemand	TD	24	2
	xxxxx	Espagnol	TD	24	2
	xxxxx	Italien	TD	24	2
<b>4. Compétences transversales et préprofessionnelles</b>					
Facultatif	PROJET : Ecrit +				



Laurea Magistrale a ciclo unico in Giurisprudenza – Università di Macerata

Semestre 3 e 4				
	S.S.D.	Attività formativa/Intitulé	Ore/heures	ECTS / CFU
Total ECTS/CFU : 60	IUS/01	Diritto privato 2	45	9
	IUS/04	Diritto commerciale	75	15
	IUS/02	Sistemi giuridici comparati oppure Comparative Legal Systems	45	9
	IUS/06	Diritto della navigazione	30	6
	IUS/14	Diritto dell'Unione europea oppure European Union Law	45	9
	IUS/17	Diritto penale	55	11
			Cfu a scelta dello studente	5

Licence Droit parcours Droit Général/ Percorso Diritto Generale – Université d'Orléans

Licence 3 : Semestre 5 parcours Droit Général					
	Codes UE	Attività formativa/Intitulé	Nature CM/TD	Heures/ semestre	ECTS
<b>1. Enseignements fondamentaux</b>					
	xxxxx	Procédure civile	CM/TD	30/15	5
Total ECTS : 22	1 enseignements avec TD au choix parmi 5 :				
	xxxxx	Droit des sociétés 1	CM/TD	30/15	5
	xxxxx	Droit du travail 1-relations individuelles	CM/TD	30/15	5
	xxxxx	Droit public des biens	CM/TD	30/15	5
	xxxxx	Droit civil des biens	CM/TD	30/15	5
	xxxxx	Droit international public 1	CM/TD	30/15	5
	4 enseignements obligatoires si non choisis en TD parmi :				
	xxxxx	Droit des sociétés 1	CM	30	3
	xxxxx	Droit du travail 1-relations individuelles	CM	30	3
	xxxxx	Droit public des biens	CM	30	3
Total ECTS : 6	xxxxx	Histoire des institutions publiques	CM	30	2
	xxxxx	Régime général des obligations	CM	24	2
	xxxxx	Collectivités publiques et enjeux environnementaux	CM	24	2
<b>3. Compétences linguistiques</b>					
Total ECTS : 2	1 langue vivante au choix parmi 4 :				
	xxxxx	Anglais	TD	15	2
	xxxxx	Allemand	TD	15	2
	xxxxx	Espagnol	TD	15	2
	xxxxx	Italien	TD	15	2

O/OU

Licence Droit parcours Droit Européen / Percorso Diritto Europeo – Université d'Orléans

Licence 3 : Semestre 5 parcours Droit Européen					
	Codes UE	Attività formativa/Intitulé	Nature CM/TD	Heures/ semestre	ECTS
<b>1. Enseignements fondamentaux</b>					
	xxxxx	Procédure civile	CM/TD	30/15	5
Total ECTS : 20	1 enseignements avec TD au choix parmi 5 :				
	xxxxx	Droit des sociétés 1	CM/TD	30/15	5
	xxxxx	Droit civil des biens	CM/TD	30/15	5



	xxxxx	Droit public des biens	CM/TD	30/15	5
	xxxxx	Droit international public 1	CM/TD	30/15	5
	xxxxx	Droit du travail 1 - Relations individuelles	CM/TD	30/15	5
	4 enseignements obligatoires si non choisis en TD parmi :				
	xxxxx	Droit des sociétés 1	CM	30	2.5
	xxxxx	Droit civil des biens	CM	30	2.5
	xxxxx	Droit public des biens	CM	30	2.5
	xxxxx	Droit international public 1	CM	30	2.5
	xxxxx	Droit du travail 1 - Relations individuelles	CM	30	2.5
<b>2. Enseignements complémentaires</b>					
Total ECTS : 6	xxxxx	Histoire des institutions publiques	CM	30	2
	xxxxx	Collectivités publiques et enjeux environnementaux	CM	24	2
	xxxxx	Régime général des obligations	CM	24	2
<b>3. Compétences linguistiques</b>					
Total ECTS : 4	xxxxx	Anglais	TD	15	2
	1 langue vivante au choix parmi 3 :				
	xxxxx	Allemand	TD	15	2
	xxxxx	Espagnol	TD	15	2
	xxxxx	Italien	TD	15	2

Licence Droit parcours Droit Général/ Percorso Diritto Generale – Université d'Orléans

Licence 3 : Semestre 6 parcours Droit Général					
	Codes UE	Actività formativa/Intitulé	Nature CM/TD	Heures/ semestre	ECTS
<b>1. Enseignements fondamentaux</b>					
Total ECTS : 25	2 enseignements avec TD au choix parmi 7 :				
	xxxxx	Droit des sociétés 2	CM/TD	30/15	5
	xxxxx	Droit du travail 2-relations collectives	CM/TD	30/15	5
	xxxxx	Droit fiscal général	CM/TD	30/15	5
	xxxxx	Droit des contrats spéciaux	CM/TD	30/15	5
	xxxxx	Droit de l'Union européenne	CM/TD	30/15	5
	xxxxx	Droit international public 2	CM/TD	30/15	5
	xxxxx	Libertés publiques et droits fondamentaux	CM/TD	30/15	5
	5 enseignements obligatoires si non choisis en TD parmi 7 :				
	xxxxx	Droit des sociétés 2	CM	30	3
	xxxxx	Droit du travail 2-relations collectives	CM	30	3
	xxxxx	Droit fiscal général	CM	30	3
	xxxxx	Droit des contrats spéciaux	CM	30	3
	xxxxx	Droit de l'Union européenne	CM	30	3
	xxxxx	Droit international public 2	CM	30	3
xxxxx	Libertés publiques et droits fondamentaux	CM	30	3	
<b>2. Enseignements complémentaires</b>					
Total ECTS : 3	xxxxx	Histoire du droit de la famille	CM	30	3
<b>3. Compétences linguistiques</b>					
Total ECTS : 2	1 langue vivante au choix parmi 4 :				
	xxxxx	Anglais	TD	15	2
	xxxxx	Allemand	TD	15	2
	xxxxx	Espagnol	TD	15	2
	xxxxx	Italien	TD	15	2
<b>4. Compétences transversales et préprofessionnelles</b>					
	1 formation facultative parmi :				
	Stage				
	Engagement vie étudiante				
	Clinique juridique				
	Méthodologie de la recherche et des bases de données				



	EC Méthodologie recherche bases de données - méthodologie	CM/TD	1.5/6	
	EC Méthodologie recherche bases de données - suivi			

O/OU

Licence Droit parcours Droit Européen / Percorso Diritto Europeo – Université d'Orléans

Licence 3 : Semestre 6 parcours Droit Européen						
	Codes UE	Attività formativa/Intitulé	Nature CM/TD	Heures/ semestre	ECTS	
<b>1. Enseignements fondamentaux</b>						
Total ECTS : 22	2 enseignements avec TD au choix parmi 6 :					
	xxxxx	Droit des sociétés 2	CM/TD	30/15	5	
	xxxxx	Droit du travail 2 - Relations collectives	CM/TD	30/15	5	
	xxxxx	Droit fiscal général	CM/TD	30/15	5	
	xxxxx	Droit de l'Union européenne	CM/TD	30/15	5	
	xxxxx	Droit international public 2	CM/TD	30/15	5	
	xxxxx	Libertés publiques et droits fondamentaux	CM/TD	30/15	5	
	4 enseignements obligatoires si non choisis en TD parmi 5 :					
	xxxxx	Droit des sociétés 2	CM	30	3	
	xxxxx	Droit du travail 2 - Relations collectives	CM	30	3	
	xxxxx	Droit fiscal général	CM	30	3	
	xxxxx	Droit de l'Union européenne	CM	30	3	
xxxxx	Droit international public 2	CM	30	3		
<b>2. Enseignements complémentaires</b>						
Total ECTS : 3	xxxxx	European human rights	CM	24	3	
<b>3. Compétences linguistiques</b>						
Total ECTS : 4	xxxxx	Anglais	TD	15	2	
	1 langue vivante au choix parmi 3 :					
	xxxxx	Allemand	TD	15	2	
	xxxxx	Espagnol	TD	15	2	
	xxxxx	Italien	TD	15	2	
<b>4. Compétences transversales et préprofessionnelles</b>						
	1 formation facultative au choix :					
	Stage					
	Méthodologie de la recherche et des bases de données					
			Méthodologie recherche bases de données - méthodologie	CM/TD	1.5/6	
	Méthodologie recherche bases de données - suivi					
	Engagement vie étudiante					
	Clinique juridique					

Master 1 Droit des Affaires et fiscalité – Université d'Orléans

Master 1 : Semestre 7					
	Codes UE	Attività formativa/Intitulé	Nature CM/TD	Heures/ semestre	ECTS
Total ECTS : 30	xxxxx	Droit bancaire et financier	CM/TD	30/15	6
	xxxxx	Droit fiscal 1	CM/TD	30/15	6
	xxxxx	Anglais	TD	18	2
	xxxxx	Initiation à la recherche	CM	10	
	xxxxx	Droit pénal spécial	CM	30	4
	3 enseignements obligatoires parmi 5 :				
	xxxxx	Droit des sûretés	CM	30	4
	xxxxx	Droit de la concurrence et de la distribution	CM	30	4
	xxxxx	Droit des assurances	CM	30	4
	xxxxx	Droit International privé 1	CM	30	4



	xxxxx	Théorie générale du Droit	CM	30	4
--	-------	---------------------------	----	----	---

Master 1 : Semestre 8					
	Codes UE	Attività formativa/Intitulé	Nature CM/TD	Heures/ semestre	ECTS
Total ECTS : 30	xxxxx	Droit des entreprises en difficultés	CM/TD	30/15	6
	xxxxx	Droit fiscal 2	CM/TD	30/15	6
	xxxxx	Anglais	TD	18	2
	4 enseignements obligatoires parmi 5 :				
	xxxxx	Successions et libéralités	CM	30	4
	xxxxx	Droit international privé 2	CM	30	4
	xxxxx	Droit de la propriété intellectuelle	CM	30	4
	xxxxx	Droit de la consommation	CM	30	4
	xxxxx	Mémoire	CM	30	4
	Stage				

Laurea Magistrale a ciclo unico in Giurisprudenza – Università di Macerata

Semestre 9 e 10				
	S.S.D.	Attività formativa/Intitulé	Ore/heures	ECTS / CFU
Total ECTS/CFU : 60	IUS/15	Diritto processuale civile	50	10
	IUS/16	Diritto processuale penale	50	10
	IUS/16	Diritto dei procedimenti penali speciali	30	6
	IUS/10	Giustizia amministrativa	45	9
	IUS/08	Tutela dei diritti fondamentali oppure Fundamental Rights	20	4
	IUS/10	Diritto amministrativo	45	9
			Tesi	
<b>Totale 5 anni</b>				<b>300</b>

**Piano di studi per gli studenti italiani**  
**Tableau des enseignements pour les étudiants italiens**

Laurea Magistrale a ciclo unico in Giurisprudenza – Università di Macerata

Semestre 1 et 2				
	S.S.D.	Attività formativa/Intitulé	Ore/heures	ECTS / CFU
Total ECTS /CFU: 60	IUS/18	Diritto romano	75	15
	IUS/19	Storia del diritto	45	9
	IUS/20	Filosofia del diritto	45	9
	IUS/01	Diritto privato 1	45	9
	IUS/08	Diritto costituzionale	45	9
	SECS/P-01	Economia politica	45	9

Licence Droit parcours Droit Général/ Percorso Diritto Generale – Université d'Orléans

Licence 2 : Semestre 3 parcours Droit Général					
	Codes UE	Attività formativa/Intitulé	Nature CM/TD	Heures/ semestre	ECTS
<b>1. Enseignements fondamentaux</b>					
Total ECTS : 19	xxxxxx	Droit de la responsabilité civile	CM/TD	36/15	6.5
	xxxxxx	Droit administratif 1	CM/TD	36/15	6.5
	xxxxxx	Droit pénal général	CM/TD	30/10	6
<b>2. Enseignements complémentaires</b>					
Total ECTS : 9	xxxxxx	Institutions européennes	CM	24	3
	xxxxxx	Histoire de la justice	CM	24	2
	xxxxxx	Droit et anthropocène	CM	20	2
	xxxxxx	Unité d'enseignement d'ouverture	CM	15	2
<b>3. Compétences linguistiques</b>					
Total ECTS : 2	xxxxxx	Anglais	TD	15	2

Licence 2 : Semestre 4 parcours Droit Général					
	Codes UE	Attività formativa/Intitulé	Nature CM/TD	Heures/ semestre	ECTS
<b>1. Enseignements fondamentaux</b>					
Total ECTS : 14	xxxxxx	Droit du contrat	CM/TD	36/15	7
	xxxxxx	Droit administratif 2	CM/TD	36/15	7
<b>2. Enseignements complémentaires</b>					
Total ECTS : 14	xxxxxx	Droit des affaires	CM	30	3
	xxxxxx	Finances publiques	CM	24	3
	xxxxxx	Histoire des obligations	CM	24	3
	xxxxxx	Procédure pénale	CM	24	3
	xxxxxx	Unité d'enseignement d'ouverture	CM	15	2
<b>3. Compétences linguistiques</b>					
Total ECTS : 2	xxxxxx	Anglais	TD	15	2
<b>4. Compétences transversales et préprofessionnelles</b>					
		1 formation facultative parmi :			
		Stage			
		Projet personnel professionnel			



	EC Projet personnel professionnel - méthodologie	CM/TD	1.5/6	
	EC Projet personnel professionnel - suivi			
	Engagement vie étudiante			
	Clinique juridique			
	Ecrit + (facultatif)			

Laurea Magistrale a ciclo unico in Giurisprudenza – Unimc

Semestre 5 et 6				
	S.S.D.	Attività formativa/Intitulé	Ore/heures	ECTS / CFU
Total ECTS: 60	IUS/04	Diritto commerciale	40	8
	IUS/06	Diritto della navigazione	30	6
	IUS/14	Diritto dell'Unione europea oppure European Union Law	30	6
	IUS/07	Diritto del lavoro	75	15
	IUS/17	Diritto penale	45	9
	IUS/02	Sistemi giuridici comparati oppure Comparative Legal Systems	40	8
		Affine o integrativo*	40	8

Master 1 Droit des Affaires et fiscalité – Université d'Orléans

Master 1 : Semestre 7					
	Codes UE	Attività formativa/Intitulé	Nature CM/TD	Heures/ semestre	ECTS
Total ECTS: 30	xxxxx	Droit bancaire et financier	CM/TD	30/15	6
	xxxxx	Droit fiscal 1	CM/TD	30/15	6
	xxxxx	Anglais	TD	18	2
	xxxxx	Droit des sûretés	CM	30	4
	xxxxx	Droit de la concurrence et de la distribution	CM	30	4
	xxxxx	Droit International privé 1	CM	30	4
	xxxxx	Théorie générale du Droit	CM	30	4

Master 1 : Semestre 8					
	Codes UE	Attività formativa/Intitulé	Nature CM/TD	Heures/ semestre	ECTS
Total ECTS: 30	xxxxx	Droit des entreprises en difficultés	CM/TD	30/15	6
	xxxxx	Droit fiscal 2	CM/TD	30/15	6
	xxxxx	Anglais	TD	18	2
	xxxxx	Successions et libéralités	CM	30	4
	xxxxx	Droit international privé 2	CM	30	4
	xxxxx	Droit de la propriété intellectuelle	CM	30	4
	xxxxx	Droit de la consommation	CM	30	4
		Stage			

Laurea Magistrale a ciclo unico in Giurisprudenza – Unimc

Semestre 9 e 10				
	S.S.D.	Attività formativa/Intitulé	Ore/heures	ECTS / CFU
Total ECTS/CFU :	IUS/15	Diritto processuale civile	50	10
	IUS/16	Diritto processuale penale	50	10



60	IUS/16	Diritto dei procedimenti penali speciali	15	3
	IUS/10	Giustizia amministrativa	20	4
	IUS/08	Tutela dei diritti fondamentali oppure Fundamental Rights	45	9
	IUS/13	Diritto internazionale oppure International Law	60	12
		Tesi		12
<b>Totale 5 anni</b>				<b>300</b>

	<b>*INSEGNAMENTI AFFINI E INTEGRATIVI</b>	<b>S.S.D.</b>	<b>CFU</b>
1.	Bioetica	MED/43	8
2.	Diritto agrario	IUS/03	8
3.	Diritto costituzionale del territorio	IUS/08	8
4.	Diritto dei trasporti	IUS/06	8
5.	Diritto aeronautico e spaziale	IUS/06	8
6.	Diritto della sicurezza sociale	IUS/07	8
7.	Diritto delle procedure concorsuali	IUS/15	8
8.	Diritto dello sport	IUS/01	8
9.	Diritto di famiglia	IUS/01	8
10.	Diritto ecclesiastico e del multiculturalismo	IUS/11	8
11.	Diritto penale degli enti	IUS/17	8
12.	Diritto penitenziario	IUS/16	8
13.	Elementi di robotica e di informatica	ING- INF/05	8
14.	Medicina legale	MED/43	8
15.	Procedura penale minorile	IUS/16	8
16.	Storia costituzionale	IUS/19	8
17.	Storia del diritto penale	IUS/19	8
18.	Tempi e culture giuridiche dell'innovazione	IUS/19	8
19.	Teoria generale del diritto	IUS/20	8
20.	Tossicologia forense	MED/43	8
21.	Comparative Contract Law	IUS/02	8
22.	Criminal Procedure and New Technologies	IUS/16	8
23.	Data Protection, Privacy and Internet Law	IUS/08	8
24.	Environmental Law	IUS/10	8
25.	EU Food Law	IUS/03	8
26.	European Company Law	IUS/04	8
27.	Global Markets, Sustainability and Digitalization	SECS-P/06	8
28.	Maritime Law Evolving	IUS/06	8
29.	Migration Law	IUS/13	8
30.	The Chinese Legal System	IUS/02	8